

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1110

25 mai 2011

SOMMAIRE

A2H S.à r.l.	53234	Ibos II Luxembourg S.A.	53279
Arbeco Holding S.A.	53241	KOBOLD Société Coopérative	53249
Arbeco S.A., SPF	53241	Lanna S.à r.l.	53280
Atropos Consulting S.A.	53280	Linamar Financial Sàrl	53249
AVO Carbon Luxembourg Holdings S.à r.l.	53237	Lune d'Orient Sàrl	53250
Bertelsmann Capital Investment S.A.	53244	Maiola International S.A.	53250
Blac Consulting S.A.	53236	MR Transports S.à r.l.	53254
BR Holding S.à r.l.	53237	Nabors Global Holdings Limited	53254
Byrd Holding S.à r.l.	53234	Nabors Global Holdings S.à r.l.	53267
Café Lakert	53248	Nabors International Holdings Ltd.	53258
Cargolux Airlines International S.A.	53240	Nabors Lion S.à r.l.	53268
Catapult S.A.	53250	Nabors Luxembourg S.à r.l.	53267
Commerzbank International S.A.	53241	Nabors Lux Finance 1	53258
Compagnie d'Investissement S.A.	53244	Nabors Lux Finance 2	53258
Danube SCA, SICAR	53254	Pastec S.A.	53268
De Oliveira Jose S.à r.l.	53248	Phoenix Engineering Corporation S.A. ...	53268
De Oliveira Jose S.à r.l.	53248	Pizzeria Peperoncino S.à r.l.	53268
De Oliveira Jose S.à r.l.	53248	Red Nova S.A.	53279
DH O Alpha Lux S.à r.l.	53258	Redwood CBO S.A.	53268
DH O S.à r.l.	53269	Risk Partner S.A.	53278
Durac S.à r.l.	53244	Saumoret S.A.	53279
		SMSC Trading	53279

Byrd Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 156.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Référence de publication: 2011035180/11.

(110038681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

A2H S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Strassen, 72, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 159.301.

STATUTS

L'an deux mil onze, le deuxième jour de mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Arnaud HILDENBRAND, employé, né le 9 mai 1982 à Saint-Dié (88 F), demeurant au 72, rue de Strassen, L – 8094 Bertrange.

Lequel comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de „A2H S.à r.l.“

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi que procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et autres reconnaissances de dettes.

La société a en outre pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles.

La société pourra faire plus particulièrement toutes opérations commerciales portant sur l'achat, la vente, la location et autres opérations assimilées sur les véhicules à moteur.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à quatorze mille huit cents euros (EUR 14.800) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent quarante-huit euros (EUR 148) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2011.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant Monsieur Arnauld HILDENBRAND, précité a souscrit l'intégralité du capital.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par:

(i) par un apport en espèces d'un montant de EUR 13.000 (treize mille euros).

La somme de treize mille euros (EUR 13.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

(ii) un apport en nature évalué à EUR 1.800 (mille huit cents euros) consistant en:

- (a) les marques expert pilot et circuit open.

Monsieur Arnauld HILDENBRAND déclare être le propriétaire desdites marques et évalue cet apport au montant de EUR 950 (neuf cent cinquante euros).

La preuve de la propriété et de la valeur de cet apport a été fournie au notaire instrumentant résultant des certificats d'enregistrement établis par l'Institut National de la Propriété Industrielle, Paris respectivement numéros 09 3 645 071 et 09 3 644 206 et d'un certificat émis en date du 2 mars 2011 par Monsieur Arnauld HILDENBRAND en sa qualité de fondateur de la Société et sous sa responsabilité personnelle.

Monsieur Arnauld HILDENBRAND déclare par ailleurs qu'il n'existe pas d'empêchements légaux ou contractuels au transfert de propriété de l'apport et qu'il accomplira toutes les formalités requises en vue du transfert juridique de la propriété de l'apport.

- (b) le nom de domaines Expertpilot.com et Circuitopen.com.

Monsieur Arnauld HILDENBRAND déclare être le propriétaire desdits noms de domaine et évalue cet apport au montant de EUR 850 (huit cent cinquante euros).

La preuve de la propriété et de la valeur de cet apport a été fournie au notaire instrumentant par Monsieur Arnauld HILDENBRAND en sa qualité de fondateur de la Société et sous sa responsabilité personnelle.

Monsieur Arnauld HILDENBRAND déclare par ailleurs qu'il n'existe pas d'empêchements légaux ou contractuels au transfert de propriété de l'apport et qu'il accomplira toutes les formalités requises en vue du transfert juridique de la propriété de l'apport.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900).

Résolutions de l'associé unique

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé unique exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Arnaud HILDENBRAND, employé, né le 9 mai 1982 à Saint-Dié (88 F), demeurant au 72, rue de Strassen, L – 8094 Bertrange.

2) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

3) Le siège social est établi au 72, rue de Strassen, L – 8094 Bertrange.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Arnaud Hildenbrand, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 02 mars 2011. LAC / 2011 / 9994. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035173/124.

(110038882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Blac Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 147.120.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BLAC CONSULTING S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.120 (NIN 2009 2212 700),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juillet 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1504 du 4 août 2009,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représentée par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf,

et qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Aurélien CHOQUET, consultant, demeurant à F-57100 Thionville, 34, route d'Angevillers.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (alinéa 1^{er}). Le siège de la société est établi à Strassen.

3.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Bertrange à Strassen et de fixer la nouvelle adresse à L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (alinéa 1^{er}). Le siège de la société est établi à Strassen.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, A. CHOQUET, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} mars 2011. Relation: ECH/2011/328. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035188/51.

(110038813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

BR Holding S.à r.l, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-7346 Steinsel, 29, An de Bongerten.

R.C.S. Luxembourg B 89.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011035190/10.

(110038576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

AVO Carbon Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.877.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AVO Carbon Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4637590,

here represented by Mr Rodolphe Mouton, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amiens on 17 November 2010.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of AVO Carbon Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with

the Luxembourg trade and companies register under number B 145 877 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 April 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 975 of 11 May 2009. The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The appearing party represents the whole corporate capital and may validly decide to amend the articles of incorporation of the Company as follows:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand seven hundred fourteen euro (EUR 1,714.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to fourteen thousand two hundred fourteen euro (EUR 14,214.-) by the issue of one thousand seven hundred fourteen (1,714) new shares, each having a par value of one euro (EUR 1.).

Subscription

There appeared Rodolphe Mouton, pre-named, who declares to subscribe the newly shares as follows:

- seven hundred one (701) shares in the name and for the account of Mr Olivier Spicker, born in Metz, France, on 12 October 1966, and residing at 11, rue de l'Eglise, 80290 Fricamps, France, for a total amount of fifty-four thousand three hundred forty-one euro and fifty-two cents (EUR 54,341.52.-), consisting in seven hundred one euro (EUR 701.-) for the share capital and fifty-three thousand six hundred forty euro and fifty-two cents (EUR 53,640.52.-) for the share premium account of the Company, by virtue of a proxy given in Amiens, France on 17 November 2010; hereto annexed.

- six hundred (600) shares in the name and for the account of Mr Raif Abouchar, born in Damas, Syria, on 19 June 1950, and residing at 128 place de la Mairie, 80600 Neuville, France, for a total amount of forty-six thousand five hundred twelve euro (EUR 46,512.-), consisting in six hundred euro (EUR 600.-) for the share capital and forty-five thousand nine hundred twelve euro (EUR 45,912.-) for the share premium account of the Company, by virtue of a proxy given in Amiens, France on 12 November 2010; hereto annexed.

- one hundred fifty (150) shares in the name and for the account of Mrs Christine Lietard, born in Valenciennes, France, on 18 August 1965, and residing at 3 rue Croix Rompue, 80090 Amiens, France, for a total amount of eleven thousand six hundred twenty-eight euro (EUR 11,628.-), consisting in one hundred fifty euro (EUR 150.-) for the share capital and eleven thousand four hundred seventy-eight euro (EUR 11,478.-) for the share premium account of the Company, by virtue of a proxy given in Amiens, France on 2 November 2010; hereto annexed.

- fifty-three (53) shares in the name and for the account of Mr Yann Fremont, born in Mont de Marsan, France, on 27 January 1974, and residing at 26 rue de Comporte, 79000 Niort, France, for a total amount of four thousand one hundred eight euro and fifty-six cents (EUR 4,108.56.-), consisting in fifty-three euro (EUR 53.-) for the share capital and four thousand fifty-five euro and fifty-six cents (EUR 4,055.56.-) for the share premium account of the Company, by virtue of a proxy given in Poitiers, France on 8 November 2010; hereto annexed.

- one hundred (100) shares in the name and for the account of Mr Benoit Goudigan, born in Le Mans, France, on 21 February 1977, and residing at 199, avenue de Nantes, 86000 Poitiers, France, for a total amount of seven thousand seven hundred fifty-two euro (EUR 7,752.-), consisting in one hundred euro (EUR 100.-) for the share capital and seven thousand six hundred fifty-two euro (EUR 7,652.-) for the share premium account of the Company, by virtue of a proxy given in Poitiers, France on 3 November 2010; hereto annexed.

- one hundred (100) shares in the name and for the account of Mr Richard Casteuble, born in Niort, France, on 6 December 1971, and residing at 20 rue de Bellevue, 79000 Niort, France, for a total amount of seven thousand seven hundred fifty-two euro (EUR 7,752.-), consisting in one hundred euro (EUR 100.-) for the share capital and seven thousand six hundred fifty-two euro (EUR 7,652.-) for the share premium account of the Company, by virtue of a proxy given in Poitiers, France on 2 November 2010; hereto annexed.

- ten (10) shares in the name and for the account of Mr Jacques Vallot, born in Chalons sur Saône, France, on 3 August 1956, and residing at SCEET, BP68, ZI El Fahs, 1140 El Fahs, Tunisia, for a total amount of seven hundred seventy-five euro twenty cents (EUR 775.20.-), consisting in ten euro (EUR 10.-) for the share capital and seven hundred sixty-five euro twenty cents (EUR 765.20.-) for the share premium account of the Company, by virtue of a proxy given in Tunis, Tunisia on 9 November 2010, hereto annexed.

The shares so subscribed have been paid in cash for an aggregate amount of one hundred thirty-two thousand eight hundred sixty-nine euro and twenty-eight cents (EUR 132,869.28) representing one thousand seven hundred fourteen euro (EUR 1,714.-) for the share capital and one hundred thirty-one thousand one hundred fifty-five euro and twenty-eight cents (EUR 131,155.28) for the share premium.

The proof of the existence and of the value of the contributions in cash made by the subscribers, in a total amount of one hundred thirty-two thousand eight hundred sixty-nine euro and twenty-eight cents (EUR 132,869.28), has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the first paragraph of article six of the articles of incorporation of the Company is amended, so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at fourteen thousand two hundred fourteen euro (EUR 14,214.-) represented by fourteen thousand two hundred fourteen (14,214) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two thousand five hundred euros.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

AVO Carbon Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, inscrite au Secretary of State of Delaware sous le numéro 4637590,

ici représentée par Monsieur Rodolphe Mouton, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amiens le 17 novembre 2010.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de AVO Carbon Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145 877 (la «Société»), suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 975 du 11 mai 2009. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Le comparant représente l'intégralité du capital social et peut valablement décider de modifier les statuts comme suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille sept cent quatorze euros (EUR 1.714.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à un montant de quatorze mille deux cent quatorze euros (EUR 14.214.-) par l'émission de mille sept cent quatorze (1.714) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

Souscription

A comparu Monsieur Rodolphe Mouton, maître en droit, résidant à Luxembourg, qui déclare souscrire les parts sociales nouvellement émises comme suit:

- sept cent une (701) parts sociales au nom et pour le compte de Monsieur Olivier Spicker, né le 12 octobre 1966 à Metz, France, pour un montant total de cinquante-quatre mille trois cent quarante et un euros et cinquante deux cents (EUR 54,341.52.-), consistant en sept cent un euros (EUR 701.-) pour le capital social et cinquante trois mille six cent quarante euros et cinquante deux centimes (EUR 53,640.52.-) pour la prime d'émission, et résidant au 11 rue de l'Eglise, 80290 Fricamps, France, en vertu d'une procuration donnée le 17 Novembre 2010 à Amiens; ci-annexée.

- six cents (600) parts sociales au nom et pour le compte de Monsieur Raif Abouchar, né le 19 juin 1950 à Damas, Syrie, et résidant au 128 place de la Mairie, 80600 Neuville, France, pour un montant total de quarante-six mille cinq cent douze euros (EUR 46,512.-), consistant en six cents euros (EUR 600.-) pour le capital social et quarante-cinq mille neuf cent douze euros (EUR 45.912.-) pour la prime d'émission, en vertu d'une procuration donnée le Amiens à 12 novembre 2010; ci-annexée.

- cent cinquante (150) parts sociales au nom et pour le compte de Madame Christine Lietard, née le 18 août 1965 à Valenciennes, France, et résidant au 3 rue Croix Rompue, 80090 Amiens, France, pour un montant total de onze mille six cent vingt-huit euros (EUR 11,628.-), consistant en cent cinquante euros (EUR 150.-) pour le capital social et onze mille quatre cent soixante-dix huit (EUR 11,478.-) pour la prime d'émission, en vertu d'une procuration donnée le 2 novembre 2010 à Amiens; ci-annexée.

- cinquante-trois (53) parts sociales au nom et pour le compte de Monsieur Yann Frémont, né le 27 janvier 1974 à Mont de Marsan, France, et résidant au 26 rue de Comporte, 79000 Niort, France, pour un montant total de quatre mille cent huit euros et cinquante six cents (EUR 4,108.56.-), consistant en cinquante-trois euros (EUR 53.-) pour le capital

social et quatre mille cinquante-cinq euros et cinquante-six cents (EUR 4,055.56.-) pour la prime d'émission en vertu d'une procuration donnée le 8 novembre 2010 à Poitiers; ci-annexée.

- cent (100) parts sociales au nom et pour le compte de Monsieur Benoit Goudigan, né le 21 février 1977 au Mans, France, et résidant au 199 avenue de Nantes, 86000 Poitiers, France, pour un montant total de sept mille sept cent cinquante deux euros (EUR 7,752.-), consistant cent euros (EUR 100.-) pour le capital social et sept mille six cent cinquante-deux (EUR 7,652.-) pour la prime d'émission, en vertu d'une procuration donnée le 3 novembre 2010 à Poitiers; ci-annexée.

- cent (100) parts sociales au nom et pour le compte de Monsieur Richard Casteuble, né le 6 décembre 1971 à Niort, France, pour un montant total de sept mille sept cent cinquante deux euros (EUR 7,752.-), consistant cent euros (EUR 100.-) pour le capital social et sept mille six cent cinquante-deux (EUR 7,652.-) pour la prime d'émission, et résidant au 20 rue de Bellevue, 79000 Niort, France, en vertu d'une procuration donnée le 2 novembre 2010 à Poitiers; ci-annexée.

- dix (10) parts sociales au nom et pour le compte de M. Jacques Vallot, né le 3 août 1956 à Chalons sur Saône, France, pour un montant total de sept cent soixante quinze euros et vingt cents (EUR 775.20.-), consistant dix euros (EUR 10.-) pour le capital social et sept cent soixante cinq euros et vingt cents (EUR 765.20.-) pour la prime d'émission, et résidant au SCEET, BP68, ZI El Fahs, 1140 El Fahs, Tunisie, en vertu d'une procuration donnée le 9 novembre 2010 à Tunis, ci-annexée.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par un apport en numéraire d'un montant total de cent trente-deux mille huit cent soixante-neuf euros et vingt-huit cents (EUR 132.869,28) représentant mille sept cent quatorze euros (EUR 1.714,-) pour le capital et cent trente-et-un mille cent cinquante-cinq euros et vingt huit cents (EUR 131.155,28) pour la prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur des apports en numéraires effectués par les souscripteurs, d'un montant total de cent trente-deux mille huit cent soixante-neuf euros et vingt-huit cents (EUR 132.869,28) a été soumise au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier paragraphe de l'article six des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatorze mille deux cent quatorze euros (EUR 14.214,-) représenté par quatorze mille deux cent quatorze (14.214) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fit et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MOUTON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 janvier 2011. Relation: EAC/2011/90. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011035171/174.

(110038893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Cargolux S.A., Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 08 mars 2011.

Référence de publication: 2011035195/10.

(110038773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Commerzbank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 8.495.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 11 avril 2011.

Commerzbank International S.A.

Dr. Cyrille de Crozals / Stefan Schwickerath

Référence de publication: 2011051377/12.

(110057050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

**Arbeco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Arbeco Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 25.432.

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «ARBECO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 25.432, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 janvier 1987, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 101 du 16 avril 1987, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial numéro 748 du 16 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Olga MILYUTINA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les QUATRE CENTS (400) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Adoption du statut de société de gestion de patrimoine familial, changement de la dénomination de la Société de «ARBECO HOLDING S.A.» en «ARBECO S.A., SPF» et conséquente modification du premier paragraphe de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme gouvernée par les Lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée par la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts dont la dénomination est: «ARBECO S.A., SPF»»

2. Modification de l'objet social et de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions,

obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

3. Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 300.000,-(trois cent mille) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,-(cent mille euros) à EUR 400.000,-(quatre cent mille euros), le cas échéant par l'émission de 1.200 (mille deux cents) actions de EUR 250,-(deux cent cinquante euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes et modification subséquente de l'article 3 des statuts

4. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé

5. Ajout à l'article 3 des statuts un paragraphe ayant la teneur suivante:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative aux SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de cette loi définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres».

6. Suppression du deuxième paragraphe de l'article 8 des statuts

7. Modification de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

8. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter le statut de société de gestion de patrimoine familial, changement de la dénomination de la Société de «ARBECO HOLDING S.A.» en «ARBECO S.A., SPF» et de modifier le premier paragraphe de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme gouvernée par les Lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée par la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts dont la dénomination est: «ARBECO S.A., SPF».»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts quant à l'objet social de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet

social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

Troisième résolution

L'assemblée générale, sur vue du rapport du Conseil d'Administration conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide d'introduire un nouveau capital autorisé à concurrence de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000,-) pour porter le capital social de son montant actuel de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) à QUATRE CENT MILLE EUROS (EUR 400.000,-) par l'émission de MILLE DEUX CENTS (1.200) actions de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 250,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des emprunts obligataires convertibles et à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

L'article trois des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-), représenté par QUATRE CENTS (400) actions d'une valeur nominale de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 250,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000,-), pour le porter de son montant actuel de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) à QUATRE CENT MILLE EUROS (EUR 400.000,-), le cas échéant par l'émission de MILLE DEUX CENTS (1.200) actions de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 250,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existants.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation donnée le 27 décembre 2010 doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 3 des statuts ayant la teneur suivante:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative aux SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de cette loi définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres».

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 8 des statuts.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: I. SCHUL, A. BOULHAIS, O. MILYUTINA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/214. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): p.d. C. SCHUMACHER.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011035166/165.

(110039076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Compagnie d'Investissement S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 38.450.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 31 mars 2011 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} section siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation:

- La société anonyme COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT S.A, dont le siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été dénoncé en date du 26 avril 2004,

Pour extrait conforme

Me Réjane JOLIVALT- DA CUNHA

Le liquidateur

Référence de publication: 2011051378/14.

(110057032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Durac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.288.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Durac S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011051379/12.

(110056944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Bertelsmann Capital Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 128.114.

—
In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of February,

before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Bertelsmann Capital Investment S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128.114, incorporated on 10 May 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 June 2007, number 1292, which articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 10 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 January 2011, number 41 (the Company).

The Meeting was opened with Sandra Jakobi, Assistant, residing in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appointed as Secretary Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Nadia Tbatou, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur*, by the bureau of the Meeting and the proxyholders, will remain attached to the present minutes.

II. It appears from said attendance list that nine hundred ninety-two thousand five hundred and twenty (992,520) class A shares and seven thousand five hundred (7,500) class B shares, all in registered form, without par value, which represent the entirety of the shares issued by the Company, are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all items of the agenda which are known to the shareholders. The shareholders declare having been informed on the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Decrease of the Company's share capital from its present amount of ten million two hundred euro (EUR 10,000,200.-) down to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) by the cancellation of nine hundred eighty-nine thousand four hundred forty-three (989,443) class A shares and seven thousand four hundred seventy-seven (7,477) class B shares and payment of nine million nine hundred sixty-nine thousand two hundred euro (EUR 9,969,200.-) to the registered holders of the shares to be cancelled;

2. increase of the Company's share capital by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) in order to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one hundred euro (EUR 31,100.-), by the issuance of ten (10) class A shares, in registered form, without par value, having the same rights as the already existing class A shares and subscription;

3. redesignation of shares by introduction of ten euro (EUR 10.) par value per class A and class B share;

4. subsequent restatement of Article 5.1. of the Company's articles of association in order to reflect the above mentioned capital decrease, increase and share redesignation; and

5. miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to decrease the Company's share capital from its present amount of ten million two hundred euro (EUR 10,000,200.-) down to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) by the cancellation of nine hundred eighty-nine thousand four hundred forty-three (989,443) class A shares and seven thousand four hundred seventy-seven (7,477) class B shares and subsequent payment of nine million nine hundred sixty-nine thousand two hundred euro (EUR 9,969,200.-) to the registered holders of the shares to be cancelled, in accordance with article 69 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Second resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) in order to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one hundred euro (EUR 31,100.-), by the issuance of ten (10) class A shares, in registered form, without par value, having the same rights as the already existing class A shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Bertelsmann AG declares to subscribe to the ten (10) newly issued class A shares of the Company without par value and to fully pay up the class A shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount of thirty-four million five hundred eighty-eight thousand four hundred thirty-five euro and twenty-nine eurocents (EUR 34,588,435.29.-).

The surplus between the amount contributed and the nominal value of the class A shares being thirty-four million five hundred eighty-eight thousand three hundred thirty-five euro and twenty-nine eurocents (EUR 34,588,335.29.-) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The amount of thirty-four million five hundred eighty-eight thousand four hundred thirty-five euro and twenty-nine eurocents (EUR 34,588,435.29.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The Meeting resolves to redesignate the shares by the introduction of a ten euro (EUR 10.-) par value per class A and class B share.

Fourth resolution

The Meeting notes that, as a consequence of the preceding resolutions, 3 article 5.1 of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand one hundred euro (EUR 31,100.-), represented by three thousand eighty-seven (3,087) class A shares (the Class A Shares) and twenty-three (23) class B shares (the Class B Shares, and together with the Class A Shares, the Shares), all in registered form, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately six thousand four hundred euro (EUR 6,400.-).

Declaration

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing, signed together with the notary the present original deed.

Deutsche Uebersetzung des Vorstehenden Textes

Am elften Tag des Monats Februar im Jahre zweitausendelf,

fand vor dem unterzeichnenden Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Rambrouch, im Großherzogtum Luxemburg,

eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre (die Versammlung) der Bertelsmann Capital Investment S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 45, Boulevard Pierre Frieden in L-1543 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 128.114, gegründet durch die Urkunde von Maître Martine Schaeffer, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg vom 10. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1292 am 28. Juni 2007 und deren Satzung zuletzt aufgrund der Urkunde von Maître Carlo Wersandt, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, als Vertretung von Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 10. November 2010 geändert wurde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 41 am 8. Januar 2011 (die Gesellschaft).

Die Versammlung ernannte Sandra Jakobi, Assistentin, geschäftsansässig in Luxemburg, als Vorsitzenden.

Der Vorsitzende bestimmte Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg zum Schriftführer der Versammlung.

Zum Stimmzähler der Versammlung ernannte diese Nadia Tbatou, Avocat à la Cour, geschäftsansässig in Luxemburg.

Nach der Ernennung der Versammlungsleitung erklärte der Vorsitzende folgendes:

I. Die bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien werden auf der Anwesenheitsliste dargestellt. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach deren Unterzeichnung ne varietur durch die Versammlungsleitung und die Bevollmächtigten der vorliegenden Urkunde beigelegt.

II. Aus der genannten Anwesenheitsliste geht hervor, dass neun hundert zweiundneunzig tausend fünf hundert zwanzig (992.520) Klasse A Aktien und sieben tausend fünfhundert (7.500) Klasse B Aktien in Form von Namensaktien ohne Nennwert, welche die Gesamtheit der von der Gesellschaft ausgegebenen Aktien darstellen, bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind, so dass die Versammlung rechtskräftig über alle Tagesordnungspunkte, welche den Aktionären bekannt ist, abstimmen kann. Die Aktionäre erklären im Vorfeld der Versammlung über die Tagesordnung informiert worden zu sein und verzichten auf die Einhaltung sämtlicher Einberufungsbestimmungen oder Formalitäten.

III. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Senkung des Stammkapitals der Gesellschaft vom derzeitigen Betrag in Höhe von zehn Millionen zwei hundert Euro (EUR 10.000.200,-) auf einunddreißig tausend Euro (EUR 31.000,-) durch die Löschung von neun hundert neunundachtzigtausend vier hundert dreiundvierzig (989.443) Klasse A Aktien und sieben tausend vier hundert siebenundsiebzig (7.477) Klasse B Aktien und die Zahlung von neun Millionen neun hundert neunundsechzigtausend zwei hundert Euro (EUR 9.969.200,-) an die eingetragenen Inhaber der zu löschenden Aktien;

2. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft vom derzeitigen Betrag in Höhe von einunddreißig tausend Euro (EUR 31.000,-) auf einunddreißig tausend ein hundert Euro (EUR 31.100,-), durch die Ausgabe von (10) weiteren Aktien, in Form von Namensaktien ohne Nennwert und Zeichnung;

3. Umbenennung der Aktien durch die Einführung eines zehn Euro (EUR 10,-) Nennwerts pro Klasse A und Klasse B Aktie;

4. die daraus resultierende Abänderung von Artikel 5.1 der Gesellschaftssatzung und Aktienumbenennung; und

5. verschiedenes.

Nachdem diese Tatsachen von der Versammlung als wahr dargelegt und anerkannt wurden, hat die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, das Stammkapital der Gesellschaft vom derzeitigen Betrag in Höhe von zehn Millionen zwei hundert Euro (EUR 10.000.200,-) auf einunddreißig tausend Euro (EUR 31.000,-) zu senken durch die Löschung von neun hundert neunundachtzigtausend vier hundert dreiundvierzig (989.443) Klasse A Aktien und sieben tausend vier hundert siebenundsiebzig (7.477) Klasse B Aktien und die Zahlung von neun Millionen neun hundert neunundsechzigtausend zwei hundert Euro (EUR 9.969.200,-) an die registrierten Inhaber der zu löschenden Aktien, in Übereinstimmung mit Artikel 69 des Luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in der jeweils geltenden Form.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, das Stammkapital der Gesellschaft um ein hundert Euro (EUR 100,-), vom derzeitigen Betrag in Höhe von einunddreißig tausend Euro (EUR 31.000,-) auf einunddreißig tausend einhundert Euro (EUR 31.100,-) zu erhöhen, indem zehn (10) weitere Klasse A Aktien, in Form von Namensaktien ohne Nennwert ausgegeben werden, welchen dieselben Rechte wie die bereits ausgegeben Klasse A Aktien inne haben.

Zeichnung und Zahlung

Hierauf erklärt die Bertelsmann AG die zehn (10) soeben ausgegebenen Klasse A Aktien ohne Nennwert zu zeichnen und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Klasse A Aktien in Höhe von vierunddreißig Millionen fünfhundertachtundachtzigtausend vierhundertfünfunddreißig Euro und neunundzwanzig Eurocents (EUR 34.588.435,29-).

Der Mehrbetrag zwischen dem geleisteten Betrag und dem Nennwert der gezeichneten Klasse A Aktien in Höhe von insgesamt vierunddreißig Millionen fünfhundertachtundachtzigtausend dreihundertfünfunddreißig Euro und neunundzwanzig Eurocents (EUR 34.588.335,29,-) wird in die Kapitalrücklage der Gesellschaft eingezahlt.

Der Betrag von vierunddreißig Millionen fünfhundertachtundachtzigtausend vierhundertfünfunddreißig Euro und neunundzwanzig Eurocents (EUR 34.588.435,29,-) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichnenden Notar vor.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Umbenennung der Aktien durch die Einführung eines zehn Euro (EUR 10,-) Nennwerts pro Klasse A und Klasse B Aktie.

Vierter Beschluss

Die Versammlung teilt mit, dass als Konsequenz der vorangegangenen Beschlüsse, Artikel 5.1 der Gesellschaftssatzung abgeändert wird und von nun an wie folgt lauten soll:

„ Art. 5. Kapital.

5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißig tausend ein hundert Euro (EUR 31.100,-), bestehend aus drei tausend siebenundachtzig (3.087) Klasse A Aktien (die Klasse A Aktien) und dreiundzwanzig (23) Klasse B Aktien (die Klasse B Aktien, und zusammen mit den Klasse A Aktien, die Aktien) in Form von Namensaktien, mit einem Nennwert von zehn Euro (EUR 10,-) pro Anteil; die Aktien wurden gezeichnet und voll eingezahlt.“

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr sechstausendvierhundert Euro (EUR 6.400,-) betragen.

Erklärung

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Parteien die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Nachdem das Dokument den erschienenen Parteien vorgelesen wurde, wurde dieses von diesen erschienenen Personen und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Jakobi, M. Stadler-Tjan, N. Tbatou, DELOSCH,

Enregistré à Redange/Attert le 15 février 2011. Relation: RED/2011/365. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 4. März 2011.

Référence de publication: 2011035178/183.

(110038594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

De Oliveira Jose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 95, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 135.093.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051381/10.

(110057017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

De Oliveira Jose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 95, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 135.093.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051382/10.

(110057018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

De Oliveira Jose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 95, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 135.093.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051383/10.

(110057020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Café Lakert, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2544 Luxembourg, 53, rue du Soleil.

R.C.S. Luxembourg B 84.958.

L'an deux mil onze, le quatorzième jour de février.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Luis Miguel GOMES DA ROCHA, coiffeur, né le 23 juillet 1970 à Sao Juliao/Figueira Da Foz, demeurant au 70, rue de Luxembourg, L-7330 Heisdorf,

2) Monsieur Jean Claude Romain CLEMENT, né le 30 janvier 1970 à Luxembourg, demeurant 64, rue de Hauts-Fourneaux, L-1719 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Luis Miguel GOMES DA ROCHA, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

3) Monsieur Patrick Alfred BECKER, électricien, né à Luxembourg, le 14 avril 1969, demeurant professionnellement au 53, rue du Soleil, L – 2544 Luxembourg.

La prédite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sub 1) et 2) requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

- Messieurs Luis Miguel GOMES DA ROCHA et Jean Claude Romain CLEMENT sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée Café Lakert avec siège social à L – 2544 Luxembourg, 53 rue du Soleil, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 84958, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2001 publié au Mémorial C numéro 515 du 3 avril 2002 (la «Société»;

- que les statuts de la Société ont été modifiés à deux reprises et en dernier lieu le 16 octobre 2007 suivant acte reçu par le notaire instrumentant publié au Mémorial C numéro 715 du 22 mars 2008;

- que le capital de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-);
- que les comparants sub 1 et 2, pour autant que de besoin, agrément la cession de 98 parts de la Société au comparant sub 3 telle que précisée cidessous.

Ensuite le comparant sub 3, qui déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société, est intervenu ensemble avec les comparants sub 1 et 2:

Monsieur Luis Miguel GOMES DA ROCHA, préqualifié, déclare par les présentes céder 49 (quarante-neuf) parts sociales qu'il détient dans la Société à Monsieur Patrick Alfred Becker, préqualifié, lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance, hors la comptabilité du notaire et .

Monsieur Jean Claude Romain CLEMENT, préqualifié, représenté comme dit ci-avant, déclare par les présentes céder 49 (quarante-neuf) parts sociales qu'il détient dans la Société à Monsieur Patrick Alfred Becker préqualifié, lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance, hors la comptabilité du notaire.

Ensuite, Monsieur Luis Miguel GOMES DA ROCHA et Monsieur Jean Claude Romain CLEMENT, représenté comme dit ci-avant, tous deux préqualifiés, agissant en leur qualité respectivement de gérant technique et de gérant administratif de la Société déclarent ratifier les susdites cessions de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Sur ce, les comparants sub 1, 2 et 3 préqualifiés, représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société ont pris la résolution suivante:

Résolution Unique

Suite aux cessions intervenues ci-dessus, les 100 (cent) parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Monsieur Luis Miguel GOMES DA ROCHA, précité	1 part
- Monsieur Jean Claude Romain CLEMENT, précité	1 part
- Monsieur Patrick Alfred BECKER, précité	98 parts
Total:	100 parts

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Luis Miguel Gomes Da Rocha, Patrick Alfred Becker, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 février 2011. LAC / 2011 / 9663. Reçu 12.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 mars 2011.

Référence de publication: 2011035194/60.

(110038691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

KOBOLD Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-3857 Schifflange, 1, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 28.730.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051419/10.

(110057527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Linamar Financial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.502.

Les comptes consolidés du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009, de Linamar Corporation maison mère de Linamar Financial S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06.04.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011051420/11.

(110057167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Lune d'Orient Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4405 Soleuvre, 6, place Edmond Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 96.013.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 17 mars 2011, numéro 2011/0600 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 22 mars 2011, relation: CAP/2011/1100 de la société à responsabilité limitée "LUNE D'ORIENT SARL", avec siège social à L-4405 Soleuvre, 6, Place E. Zinnen, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 96 013, constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 26 septembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1135 du 30 octobre 2003, ce qui suit:

- Monsieur Wei Zhan et Madame Guoping Pan, seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 17 mars 2011,
- la société dissoute n'a plus d'activités.
- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-4415 Soleuvre, 25, rue Basse.

Bascharage, le 11 avril 2011.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2011051424/26.

(110057276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Maiola International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051425/10.

(110057033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Catapult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 122.713.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of February.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at SANEM (Grand Duchy of Luxembourg), was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of "CATAPULT S.A.", (the "Company") a société anonyme established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 15 December 2006, its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations occurred on 15 February 2007, number 190, page 9087.

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since.

The Company is registered with the Luxembourg Trade and Company register under section B number 122 713.

The Meeting is opened and presided over by Mrs Alessia ARCARI, employee, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Sofie VAN HERZEELE, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr François MANTI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

The shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present Meeting can take place without prior convening notices.

That the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Decision to create two (2) classes of directors (A and B directors), to increase the number of directors from three (3) to four (4), and to classify them per class.
2. Decision to appoint Mr Mikael HELLMAN, residing at 119 Spinola Road, St Julians, STJ3015 Malta, as new and class A director and to determine the duration of his mandate.
3. Decision that Mr Alexis KAMAROWSKY, Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO and Mr Jean-Marc DEBAY as current directors of the Company, will now be assigned to the class B directors.
4. Decision to amend Articles seven (7) and eleven (11) of the Company's Articles of Incorporation.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution

The Meeting RESOLVES to create two (2) Classes of directors (A and B directors), to increase the current number of directors from three (3) to four (4) and RESOLVES to appoint as new director to be classified in the Class of A director:

Mr Mikael HELLMAN, company director, born in Rättvik (Sweden), on 11 August 1966, residing at 119 Spinola Road, St Julians, STJ3015 Malta.

The mandate of the director thus been appointed shall expire at the end of the annual general meeting of shareholders to be held in 2012.

Second resolution

The Meeting RESOLVES that the current directors, Mr Alexis KAMAROWSKY, Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO and Mr Jean-Marc DEBAY, all with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, shall be affected to the directors of Class B, their mandate expiring at the annual general meeting of shareholders to be held in 2012.

Third resolution

In order to reflect the both resolutions adopted here above, the Meeting RESOLVES to amend Articles SEVEN (7) and ELEVEN (11) of the Company's Articles of Incorporation, in order to give such articles the following new wording:

Art. 7. "The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, and only if, at least, one director of category A and one director of category B are present or represented in this majority. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the member of the board of directors.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast, and only if, at least, one director of category A and one director of category B are present or represented in this majority. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.”

Art. 11. “Towards third parties, the Company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one director of category A and one director of category B, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In case the board is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq février.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «CATAPULT S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, le 15 décembre 2006, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association étant faite le 15 février 2007, sous le numéro 190 et page 9087.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 122 713.

L'assemblée est présidée par Madame Alessia ARCARI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Sofie VAN HERZEELE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François MANTI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Décision de créer deux (2) catégories d'administrateurs (A et B administrateurs), de porter son nombre de trois (3) à quatre (4) et de reclasser les administrateurs dans les différentes classes.

2.- Décision de nommer Monsieur Mikael HELLMAN demeurant à 119 Spinola Road, St Julians, STJ3015 Malta, aux fonctions de nouvel administrateur de catégorie A et fixation de la durée de son mandat.

3.- Décision que Messieurs Alexis KAMAROWSKY, Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO et Jean-Marc DEBATY, en tant qu'administrateurs actuels de la Société seront désormais affectés à la catégorie B

4.- Décision de modifier les articles SEPT (7) et ONZE (11) des statuts de la Société.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de créer deux (2) catégories d'administrateurs (A et B administrateurs), de porter son nombre de trois (3) à quatre (4) et DECIDE de nommer aux fonctions de nouvel administrateur à affecter dans la catégorie A administrateur:

Monsieur Mikael HELLMAN, administrateur de société, né à Rättvik (Suède), le 11 août 1966, demeurant à 119 Spinola Road, St Julians, STJ3015 Malta.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE que les administrateurs actuels, Messieurs Alexis KAMAROWSKY, Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO et Jean-Marc DEBATY, tous ayant leur adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, seront désormais affectés à la catégorie B administrateurs, leurs mandats expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012.

Troisième résolution

Afin de refléter les deux résolutions adoptées ci-avant l'Assemblée DECIDE de modifier les articles SEPT et ONZE (11) des statuts de la Société, pour leur donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 7. «Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et uniquement si, au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents ou représentés dans cette majorité. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres, cette majorité devant nécessairement être composée d'au moins un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Art. 11. «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature d'un administrateur de catégorie A et une signature d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. ARCARI, S. VAN HERZEELE, F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mars 2011. Relation: EAC/2011/2896. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011035197/193.

(110038587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

MR Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3593 Dudelange, 91, route de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 158.963.

—
Assemblée Générale Ordinaire du 04 avril 2011

Ordre du jour:

1. Transfert de l'adresse de la société "MR TRANSPORTS, Société à responsabilité limitée"

Résolution prise:

Entre les soussignés:

1) Madame Maria Augusta FERREIRA COELHO ROSA,

2) Monsieur Sergio DE OLIVEIRA DA SILVA

ci-après dénommés "les associés"

Les associés décident de transférer l'adresse de 112, rue de la Libération L-3511 DUDELANGE à 91, route de Volmerange L-3593 DUDELANGE.

Fait le, 04 avril 2011.

Maria Augura FERREIRA COELHO ROSA / Sergio DE OLIVEIRA DA SILVA.

Référence de publication: 2011051427/18.

(110057088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Nabors Global Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.086.

Les comptes annuel au 31 décembre 2009, pour la période du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009, de Nabors Industries Ltd, maison mère de Nabors Global Holdings Limited ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.04.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011051428/12.

(110057170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Danube SCA, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.983.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of January.,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Danube SCA, SICAR, a corporate partnership limited by shares in the form of an investment company in risk capital, société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 149.983 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 9, 2009, published in the Mémorial C number 74 of January 12, 2010. The articles of incorporation of the Company have been amended on February 2, 2010, published in the Mémorial C number 669 of March 30, 2010, on March 31, 2010, published in the Mémorial C number 1171 of June 4, 2010, on June 17, 2010 published in the Mémorial C number 2082 of October 5, 2010 and on January 10, 2011 not yet published in the Mémorial C (the "Articles of Incorporation").

The Meeting was opened by Mr Philipp MÖSSNER, lawyer, with professional address in 22 - 24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, being in the chair, (the "Chairman"),

who appointed as secretary Mrs Annick BRAQUET, private employee, with professional address in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Claudia PFISTER, lawyer, with professional address in 22 - 24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to article 5 of the Articles of Incorporation of the Company, the Company has a subscribed share capital of two million four hundred and seventy thousand one hundred and fifty three United States Dollars and thirty cents (USD 2,470,153.30) divided into:

- (1) One hundred and fifty seven thousand two hundred and forty point five (157,240.5) Class A Ordinary Shares;
- (2) One (1) Class B Ordinary Share;
- (3) Eighty nine thousand seven hundred and seventy two point eighty three (89,772.83) Class C Ordinary Shares; and
- (4) One (1) Management Share.

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of three hundred and sixty five thousand one hundred and seven United States Dollars (USD 365,107.00) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two million four hundred and seventy thousand one hundred and fifty three United States Dollars and thirty cents (USD 2,470,153.30) to two million one hundred and five thousand and forty six United States Dollars and thirty cents (USD 2,105,046.30) by way of cancellation of thirty-six thousand five hundred and ten point seven (36,510.70) fully paid-up class C ordinary shares, twenty four thousand three hundred and forty point forty six (24,340.46) of which have been redeemed pursuant to a decision of Danube Management Sàrl, in accordance with the Articles of Incorporation, on the date hereof from Aegon Hungary Voluntary and Mandatory Pension Fund, Mandatory Branch ("Aegon Mandatory") and twelve thousand one hundred and seventy point twenty four (12,170.24) of which have been redeemed pursuant to a decision of Danube Management Sàrl, in accordance with the Articles of Incorporation, on the date hereof from Aegon Hungary Voluntary and Mandatory Pension Fund, Voluntary Branch ("Aegon Voluntary").

2. Subsequent amendment of article 5, paragraph 6, of the Articles of Incorporation in order to reflect the reduction of the share capital as specified under item 1 above.

III. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders, the class and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

IV. It appears from the said attendance list that all the shares of all classes in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

The Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to reduce the share capital of the Company by an amount of three hundred and sixty five thousand one hundred and seven United States Dollars (USD 365,107) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two million four hundred and seventy thousand one hundred and fifty three United States Dollars and thirty cents (USD 2,470,153.30) to two million one hundred and five thousand and forty six United States Dollars and thirty cents (USD 2,105,046.30) by way of cancellation of the thirty-six thousand five hundred and ten point seventy (36,510.70) fully paid-up class C ordinary shares redeemed on the date hereof from Aegon Mandatory and Aegon Voluntary.

Second resolution

The Meeting decides to amend article 5, paragraph 6, of the Articles of Incorporation, which shall read as follows:

"The Company has a subscribed share capital of two million one hundred and five thousand and forty six United States Dollars and thirty cents (USD 2,105,046.30) divided into:

- (1) One hundred and fifty seven thousand two hundred and forty point five (157,240.5) Class A Ordinary Shares issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the

"Partnership"). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.C below;

(2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.C. below;

(3) Fifty three thousand two hundred and sixty two point thirteen (53,262.13) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.C. below; and

(4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee."

There being no further business, the Meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l' "Assemblée") des actionnaires de Danube SCA, SICAR, une société en commandite pour actions sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social aux 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 149.983 (la "Société").

La Société a été constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 9 décembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 74, le 12 janvier 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés le 2 février 2010, publiés dans le Mémorial C, numéro 669 du 30 mars 2010, le 31 mars 2010, publiés dans le Mémorial C, numéro 1171 du 4 juin 2010, le 17 juin 2010, publiés au Mémorial C, numéro 2082 du 5 octobre 2010 et le 10 janvier 2011, non encore publiés au Mémorial C (les "Statuts").

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philipp MÖSSNER, avocat, résidant professionnellement aux 22 - 24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg (le "Président"),

lequel désigne en qualité de secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

L'Assemblée élit en qualité de scrutateur Madame Claudia PFISTER, juriste, résidant professionnellement aux 22 - 24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le Président déclare et demande au notaire d'établir que:

I. En vertu de l'article 5 des Statuts de la Société, la Société a souscrit un capital social de deux millions quatre cent soixante-dix mille cent cinquante trois dollars américains et trente centimes (USD 2.470.153,30) divisé en:

(1) Cent cinquante-sept mille deux cent quarante virgule cinq (157.240,5) Actions Ordinaires de Catégorie A;

(2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B;

(3) quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-douze virgule quatre-vingt-trois (89.772,83) Actions Ordinaire de Catégorie C; et

(4) Une (1) Action de Gestion.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante-cinq mille cent sept dollars américains (USD 365.107,00) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante-dix mille cent cinquante trois dollars américains et trente centimes (USD 2.470.153,30) à deux millions cent cinq mille quarante-six dollars américains et trente centimes (USD 2.105.046,30) par voie d'annulation de trente-six mille cinq cent dix virgule soixante-dix (36.510,70) actions ordinaires de catégorie C entièrement libérées, dont vingt-quatre mille trois cent quarante virgule quarante-six (24.340,46) ont été remboursées en vertu d'une décision de Danube Management Sàrl, conformément aux Statuts, en date des présentes, à Aegon Hungary Voluntary et Mandatory Pension Fund, Mandatory Branch ("Aegon Mandatory") et dont douze mille cent soixante-dix virgule vingt-quatre (12.170,24) ont été remboursées

par une décision de Danube Management Sàrl, conformément aux Statuts, en date des présentes, à Aegon Hungary Voluntary et Mandatory Pension Fund, Voluntary Branch ("Aegon Voluntary").

2. Modifications subséquentes de l'article 5, paragraphe 6 des Statuts afin de refléter la réduction du capital social telle que spécifiée sous le point 1 ci-dessus.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires, la catégorie et le nombre de leurs actions sont indiqués sur la liste des présences. Cette liste des présences, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte.

IV. Il résulte de ladite liste de présences que la totalité des actions de toutes les catégories en circulation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de telle sorte que l'Assemblée peut valablement prendre des résolutions sur tous les points de l'ordre du jour.

L'Assemblée prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante-cinq mille cent sept dollars américains (USD 365.107,00) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante-dix mille cent cinquante trois dollars américains et trente centimes (USD 2.470.153,30) à deux millions cent cinq mille quarante-six dollars américains et trente centimes (USD 2.105.046,30) par voie d'annulation de trente-six mille cinq cent dix virgule soixante-dix (36.510,70) actions ordinaires de catégorie C entièrement libérées, rachetées et remboursées en date des présentes à Aegon Mandatory et Aegon Voluntary.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphe 6, des Statuts, afin qu'il ait la teneur suivante:

"La Société a souscrit un capital social de deux millions cent cinq mille quarante-six dollars américains et trente centimes (USD 2.105.046,30) divisé en:

(1) Cent cinquante-sept mille deux cent quarante virgule cinq (157.240,5) Actions Ordinaires de Catégorie A émises en faveur de Danube Fund LP, une société en commandite simple exemptée d'impôts (exempted limited partnership) de droit des Îles Cayman, ayant son siège aux Îles Cayman auprès de Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Cayman (l' "Entreprise"): Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises aux Carried Interest, tel que décrit ultérieurement à l'article 29.3.C. ci-dessous;

(2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B émise en faveur du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.C. ci-dessous;

(3) cinquante-trois mille deux cent soixante-deux virgule treize (53.262,13) Actions Ordinaire de Catégorie C, émises en faveur des Investisseurs directs qui n'ont pas été nommés comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.C. ci-dessous; et

(4) Une (1) Action de Gestion, émise en faveur de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence du présent acte, est évalué approximativement à EUR 2.000.-.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdites parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: P. MÖSSNER, A. BRAQUET, C. PFISTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4433. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035221/182.

(110039032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Nabors International Holdings Ltd., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.885.

Les comptes annuel au 31 décembre 2009, pour la période du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009, de Nabors Industries Ltd, maison mère de Nabors International Holdings Ltd., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.04.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011051429/12.

(110057173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Nabors Lux Finance 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.636.

Les comptes annuel au 31 décembre 2009, pour la période du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009, de Nabors Industries Ltd, maison mère de Nabors Lux Finance 1., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.04.2011

Signature.

Référence de publication: 2011051430/12.

(110057184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Nabors Lux Finance 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.034.

Les comptes annuel au 31 décembre 2009, pour la période du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009, de Nabors Industries Ltd, maison mère de Nabors Lux Finance 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.04.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011051431/12.

(110057191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

DH O Alpha Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.471.464,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.557.

In the year two thousand and eleven on the thirteenth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

there appeared

DH O S.à.r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the commercial register under number B140.555, being the sole shareholder of and holding all twelve thousand five hundred (12,500) shares in "DH O Alpha Lux S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered under number B127.925, incorporated on 21st July 2008 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2034 on 21st August 2008, represented by Me Toinon Hoss pursuant to a proxy dated 13 January 2011.

The articles of association have been amended for the last time on 1st September 2010 by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 2196 on 15th October 2010.

The Sole shareholder requested the notary to record as follows:

1. That the sole shareholder holds all the shares in issue in the Company and thus may validly take resolutions on the following items;

2. The agenda of the meeting was as follows, all items to be passed as one sole resolution:

(A) Creation of three (3) classes of shares, namely Class (I) Ordinary shares, Class (CG) Ordinary shares and Class A Preferred shares, each with such entitlements as set forth in the articles as amended;

(B) Reclassification of the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue into (i) six thousand two hundred and fifty (6,250) Class (I) Ordinary shares and (ii) six thousand two hundred and fifty (6,250) Class (CG) Ordinary shares;

(C) Increase of the issued share capital of the Company to 77,471,464 by the issue of (i) 7,863,658 Class (I) Ordinary shares, (ii) 7,863,658 Class (CG) Ordinary shares and (iii) 61,731,648 Class (A) Preferred shares, each with a nominal value and a subscription price of one Euro (€1), being a total of 77,458,964 Euro; subscription to the new shares and payment of the total subscription price as follows:

Subscriber	Class (I) Ordinary shares	Class (CG) Ordinary shares	Class A Preferred shares
DH O S.à.r.l.	7,863,655	7,863,655	61,731,645
Doughty Hanson & Co V Nominees One Limited	1	1	1
Doughty Hanson & Co V Nominees Two Limited	1	1	1
Officers Nominees Limited	1	1	1
	<u>7,863,658</u>	<u>7,863,658</u>	<u>61,731,648</u>

(D) Amendment of articles 5, 14 and 15 and addition of a new article 17 (and renumbering of the current article 17 into article 18) to read as follows:

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at seventy seven million four hundred and seventy-one thousand four hundred and sixty four Euro (EUR77,471,464) represented by 7,869,908 Class I Ordinary Shares, 7,869,908 Class CG Ordinary Shares and 61,731,648 Class A Preferred Shares, each with a nominal value of one Euro (EUR1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3 Any share premium of the Company shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles.

Art. 14. Distributions.

14.1 Out of the net annual profits of the Company an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

14.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter in Article 14.6.

14.3 Interim dividends may be decided upon by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions of Article 14.6., on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

14.4 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions of Article 14.6. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

14.5 Preferential Distribution Right of Class A Preferred Shares: After the Class A Date, each Class A Preferred Share in issue in the Company, shall entitle the holder thereof at the time of a distribution declared in the Company to an annual cumulative preferential distribution right equal to Preferred A Rate (applied at the time of the declaration pro tempore) of the Class A Adjusted Value of such Class A Preferred Share of the Company for the relevant year (starting on the relevant Entitlement Date) (the "Class A Preferred Distribution Rights"). The Class A Preferred Distribution Rights not declared and not paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made). The Class A Preferred Distribution Right arises from day to day (subject to the above) and be calculated on the basis of a year of 365 days. In the event of a repurchase of Class A Preferred Shares, each such Share is to be repurchased for an amount equal to any accumulated (and unpaid) Class A Preferred Distribution Right related thereto and the Class A Subscription Price.

14.6 Any distribution of dividends out of net profits, retained earnings and/or available share premium or reserves shall be made as follows:

14.6.1 (i) if the distribution occurs prior to the Class A Date, an amount of 0.01% of the nominal value of the Class A Shares shall be distributed to all Class A Shareholders pro rata to their Class A Shares, and (ii) if the distribution is made after the Class A Date the holders of Class A Preferred Shares shall receive the Class A Preferred Distribution Right for their Class A Preferred Shares (less any amount received by the relevant Shareholders with respect to their Class A Preferred Shares under Article 14.6.1(i)), then

14.6.2 the remaining amount of the Distributed Amount shall be distributed equally to the Shareholders holding Ordinary Shares (in accordance with and subject to the Class I Entitlements and the Class CG Entitlements) pro rata to their holding in the relevant Class of Ordinary Shares (in accordance with and subject to the Class I Entitlements and the Class CG Entitlements).

Art. 15. Liquidation of the Company.

15.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the board of managers then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

15.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid:

15.2.1 first to the Class A Shareholders, the Class A Subscription Price of each Class A Preferred Share held and (i) if the liquidation distribution occurs prior to the Class A Date, an amount equal to 0.01% of the nominal value of the Class A Shares or (ii), if such liquidation occurs after the Class A Date, an amount equal to any accumulated (and unpaid) Class A Preferred Distribution Right pro rata to their shareholding in such Class;

15.2.2 thereafter to all holders of Ordinary Shares in the Company (in accordance with and subject to the Class I Entitlements and the Class CG Entitlements) pro rata to their holding in the relevant Class of Ordinary Shares (in accordance with and subject to the Class I Entitlements and the Class CG Entitlements).

Art. 17. Definitions.

Articles or Articles of Incorporation	means the present Articles of Incorporation of the Company
Capital Gains	means any gain or profits of the Company arising from a disposal, transfer or like operations of the CG Portion
CG Portion	means the shares referred to as "CG" shares in the relevant Subsidiary as well as convertible preferred equity certificates or like instruments convertible into such CG shares or being entitled only to Capital Gains
Class A Adjusted Value	means the Class A Subscription Price of a Class A Preferred Share increased by the amount of the cumulative preferential distribution rights of such Class A Preferred Share of the previous years which have accumulated but have not been paid
Class A Date	means 30 th June 2011
Class A Preferred Shares	means the shares of Class A with the rights and obligations set forth in the Articles of Incorporation
Class A Subscription Price	means the subscription price of the relevant Class A Preference Shares (or the deemed subscription price) at the time of subscription being €1 per Class A Preferred Share
Class CG Entitlements	means the entitlement of the Class CG Shares to any distribution (in any form including as dividends, liquidation proceeds or repurchase or redemption payments) resulting from Capital Gains but only to the extent resulting from or arising in relation with the CG Portion and excluding for the avoidance of doubt income from any other source
Class CG Ordinary Shares	means the Shares of Class CG with such rights, obligations and entitlements as set forth in the present Articles
Class I Entitlements	means the entitlement of the Class I Shares to any distribution (in any form including as dividends, liquidation proceeds or repurchase or redemption payments) resulting from sources other than Capital Gains
Class I Ordinary Shares	means the Shares of Class I with such rights, obligations and entitlements as set forth in the present Articles
Distributed Amount	means the total amount of dividends (including interim dividends) declared by the General Meeting of Shareholders or in the case of a Liquidation, liquidation surplus
Entitlement Date	means the date of issue of the relevant Class A Preferred Share
General Meeting	means the general meeting of Shareholders of the Company (or as the case may be to the extent permitted by law, written resolution of the Shareholders)
Ordinary Shares	means the Class I Ordinary Shares and the Class CG Ordinary
Shares Preferred A Rate	means 14.99%
Shareholders	means the holders of Shares
Shares	means all the shares in issue on the Company regardless of Class

Thereafter, the sole member resolved as follows:

Sole resolution

It is resolved to create three (3) classes of shares, namely “Class I Ordinary” shares, “Class CG Ordinary” shares and “Class A Preferred” shares, each with such entitlements as set forth in the amended and restated articles hereunder.

It is resolved to reclassify the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue into (i) six thousand two hundred and fifty (6,250) Class (I) Ordinary shares, and (ii) six thousand two hundred and fifty (6,250) Class (CG) Ordinary shares.

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to seventy-seven million four hundred seventy-one thousand four hundred sixty-four Euro (€ 77,471,464) by the issue of (i) 7,863,658 Class (I) Ordinary shares for a total subscription price of 7,863,658 Euro; (ii) 7,863,658 Class (CG) Ordinary shares for a total subscription price of 7,863,658 Euro and (iii) 61,731,648 Class (A) Preferred shares for a total subscription price of 61,731,648, being a total of seventy-seven million four hundred fifty-eight thousand nine hundred sixty-four Euro (€ 77,458,964).

Thereupon the subscribers,

- DH O S.à.r.l., the existing shareholder of the Company;
 - Doughty Hanson & Co N Nominees One Limited, a limited liability company organised under the laws of England, having its registered office at 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, registered at the Companies House under the number 06019307,
 - Doughty Hanson & Co V Nominees Two Limited, a limited liability company organised under the laws of England, having its registered office at 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, registered at the Companies House under the number 06019355,
 - Officers Nominees Limited, a limited liability company organised under the laws of England, having its registered office at 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, registered at the Companies House under the number 3047123,
- all them here represented by Me Toinon Hoss, prenamed, by virtue of proxies which will remain attached to the present deed, subscribed to the new shares as set forth in the agenda and fully paid up the subscription price.

Evidence of the payment in cash of the total subscription price of the new shares of 77,458,964 Euro was shown to the undersigned notary.

It is then resolved to amend the articles as set forth in the agenda.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company in connection with this deed have been estimated at about EUR 6,500.-.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille onze, le treizième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

DH O S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.555, étant l’associé unique de, et détenant toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales dans «DH O Alpha Lux S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.925, constituée le 21 juillet 2008 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2034 du 21 août 2008, représentée par Me Toinon Hoss, en vertu d’une procuration datée du .13 janvier 2011.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 1^{er} septembre 2010 suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2196 du 15 octobre 2010.

L’associé unique a requis le notaire d’acter ce qui suit:

1. L’associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société et peut en conséquence prendre des résolutions sur les points suivants.
2. L’ordre du jour de l’assemblée était le suivant, tous les points devant être passés dans une seule résolution:

(A) Création de trois (3) classes de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires de Classe (I), les parts sociales ordinaires de Classe (CG) et les classes préférentielles de Classe A, ayant chacune les droits prévus dans les statuts modifiés;

(B) Reclassification des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises en (i) six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ordinaires de Classe (I) et (ii) six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ordinaires de Classe (CG);

(C) Augmentation du capital social émis de la Société à soixante dix sept millions quatre cent soixante et onze mille quatre cent soixante quatre Euros (77.471.464 €) par l'émission de (i) 7.863.658 parts sociales ordinaires de Classe (I), (ii) 7.863.658 parts sociales ordinaires de Classe (CG) et (iii) 61.731.648 parts sociales préférentielles de Classe A, ayant chacune une valeur nominale et un prix de souscription d'un Euro (€ 1), représentant un total de soixante dix sept millions quatre cent cinquante huit mille neuf cent soixante quatre Euros (77.458.964 €); souscription des nouvelles parts sociales et paiement du prix de souscription total comme suit:

Souscripteur	Parts sociales ordinaires de Classe (I)	Parts sociales ordinaires de Classe (CG)	Parts sociales préférentielles de Classe A
DH O S.à.r.l.	7.863.655	7.863.655	61.731.645
Doughty Hanson & Co V Nominees One Limited	1	1	1
Doughty Hanson & Co V Nominees Two Limited	1	1	1
Officers Nominees Limited	1	1	1
Total	7.863.658	7.863.658	61.731.648

(D) Modification des articles 5, 14 et 15 et ajout d'un nouvel article 17 (et renumérotation de l'article 17 existant en article 18) afin qu'ils aient la teneur suivante:

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à soixante dix sept millions quatre cent soixante et onze mille quatre cent soixante quatre Euros (€77.471.464), représenté par sept millions huit cent soixante neuf mille neuf cent huit (7.869.908) Parts Sociales Ordinaires de Classe I, sept millions huit cent soixante neuf mille neuf cent huit (7.869.908) Parts Sociales Ordinaires de Classe CG et soixante et un millions sept cent trente et un mille six cent quarante huit (61.731.648) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, avec une valeur nominale de un euro (€1) chacune et avec les droits et obligations tels que prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.3 Toute prime d'émission de la Société est librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 14. Distribution.

14.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

14.2 Le solde peut être distribué aux Associés par décision prise en Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions prévues à l'Article 18.6.

14.3 Des dividendes intérimaires peuvent être décidés par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions de l'Article 18.6, sur la base d'états financiers préparés par le Conseil de Gérance, desquels il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne doit pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année comptable, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à la réserve légale.

14.4 Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions de l'Article 18.6. L'Assemblée Générale des Associés peut décider d'affecter tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

14.5 Droits Préférentiels de Distribution des Parts Sociales Préférentielles de Classe A: Après la Date de Classe A, chaque Part Sociale Préférentielle de Classe A émise dans la Société ouvrira droit à son détenteur au moment de la distribution déclarée dans la Société à un droit annuel de distribution préférentielle cumulatif égal au Taux Préférentiel A (applicable à la date de la déclaration, pro tempore) de la Valeur Ajustée de Classe A de cette Classe Préférentielle de Part Sociale de Classe A pour l'année en question (et commençant à la Date du Droit concernée) (les «Droits Préférentiels de Distribution de la Classe A»). Les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe A non déclarés et non payés se cumuleront (mais, afin d'éviter tout doute, ne seront pas dus jusqu'à ce que la déclaration ait été faite). Les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe A prennent naissance au jour le jour (sous réserve de ce qui précède) et sont calculés sur la base d'une année de 365 jours. Dans le cas d'un rachat des Parts Sociales Préférentielles de Classe A, chacune de ces Parts Sociales devra être rachetée pour un montant égal à tous les Droits Préférentiels de Distribution de la Classe A accumulés y relatifs (et non payés) et au Prix de Souscription de la Classe A.

14.6 Toute distribution de dividendes en utilisant les bénéfices nets, bénéfices reportés et/ou prime d'émission disponible ou réserves devra être faite comme suit:

14.6.1 (i) si la distribution a lieu avant la Date de Classe A, un montant de 0,01% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A sera distribué à tous les Associés de Classe A au prorata de leurs Parts Sociales de Classe A, et (ii) si la distribution est faite après la Date de Classe A, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A recevront le Droit de Distribution Préférentiel de Classe A pour leurs Parts Sociales Préférentielles de Classe A (moins tout montant reçu par les Associés concernés en relation avec leur Parts Sociales Préférentielles de Classe A en vertu de l'Article 14.6.1 (i)), ensuite

14.6.2 le solde du Montant Distribué sera distribué équitablement aux Associés détenant des Parts Sociales Ordinaires (conformément à, et sous réserve des Droits de la Classe I et des Droits de la Classe CG) au prorata de leur détention dans la Classe de Parts Sociales concernée (conformément à, et sous réserve des Droits de la Classe I et des Droits de la Classe CG).

Art. 15. Liquidation de la Société.

15.1 En cas de dissolution de la Société, pour quelque raison et à quelque moment que ce soient, la liquidation sera effectuée par des liquidateurs ou par le Conseil de Gérance alors en fonction qui seront dotés des pouvoirs prévus par les Articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

15.2 Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, le solde restant sera payé:

15.2.1 premièrement, aux Associés de Classe A, le Prix de Souscription de Classe A de chaque Part Sociale Préférentielle de Classe A détenue et (i) si la distribution dans le contexte de la liquidation est faite avant la Date de Classe A, un montant égal à 0,01% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A ou (ii) si cette liquidation intervient après la Date de Classe A, un montant égal à tout Droit de Distribution Préférentiel de Classe A accumulé (mais non payé) au prorata de leur détention dans cette Classe;

15.2.2 ensuite, à tous les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires dans la Société (conformément à, et sous réserve des Droits de la Classe I et des Droits de la Classe CG) au prorata de leur détention dans la Classe de Parts Sociales concernée (conformément à, et sous réserve des Droits de la Classe I et des Droits de la Classe CG).

Art. 17. Définitions.

Affilié	Signifie, en relation avec toute Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, cette Personne; tout fonds commun de placement organisé par cette Personne (ou un de ses Affiliés), dont les investissements sont dirigés par cette Personne; ou tout associé, dirigeant ou employé de cette Personne (ou un de ses Affiliés); et tout fonds de placement organisé par cette Personne au profit de ses associés, dirigeants ou employés ou leurs subordonnés et, en relation avec un Associé DH, toute personne qui est associée de n'importe quel Associé DH ou un Affilié de cette Personne ou tout trustee qui lui succède ou prête-nom pour, ou toute société contrôlée par un ou plusieurs Associés DH ou toute entité contrôlant ces Associés DH ou DH O
Arrangement	Signifie tout pacte d'associés ou contrat similaire ou tout arrangement auquel tout ou partie des Associés sont partie (à condition que les Associés DH soient partie), le cas échéant
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des Associés de la Société (ou, le cas échéant dans la mesure permise par la loi, une résolution écrite des Associés)
Associés	Signifie un détenteur de Parts Sociales
Associé de la Direction	Signifie Brumby et MIS (aussi longtemps qu'ils détiennent des Parts Sociales) et tout autre détenteur de Parts Sociales étant qualifié comme «Gérants» ou «Véhicule de la Direction» dans un Arrangement (le cas échéant) ou tout pacte d'adhésion (le cas échéant) et cette autre entité ou personne à qui des Parts Sociales (ou Intérêt) ont été transférées conformément aux statuts et à l'accord de DH est désigné comme un Associé de la Direction.
Associé DH	signifie chacun de DH O, Nominee 1, Nominee 2 et ONL et tout Affilié de l'un d'eux ou DH détenant des Parts Sociales et toute Personne détenant des Parts Sociales et étant qualifiée comme une Partie DH dans tout Arrangement ou pacte d'adhésion (le cas échéant)
Bon Quittant	Signifie un Associé de la Direction, un Détenteur de la Direction ou un Employé que le comité de rémunération (s'il y en a un, sinon le Conseil) considère comme étant devenu un Quittant principalement pour une des raisons suivantes: (i) s'il décède, (ii) s'il souffre d'une incapacité permanente ou de maladie, (iii) s'il se retire à l'âge normale de la retraite, ou (iv) si le président directeur général du Groupe

	recommande qu'un Quittant soit considéré comme un Bon Quittant et que cette recommandation est acceptée par le Gérant DH siégeant au comité de rémunération (s'il y en a un, sinon au Conseil).
Brumby	Signifie Brumby Partners Limited, une société constituée sous les lois de Malaisie, inscrite sous le numéro LL03695 et dont le principal établissement est situé à Brumby House, 1 st Floor, Jalan Bahasa, PO Box 80148, 87011, Territoire Fédéral de Labuan, Malaisie
Cessionnaire	Signifie la Personne à qui des Parts Sociales sont Transférées
Changement de contrôle	Signifie l'arrivée, en relation avec un organe sociétaire, si une Tierce Partie (autre qu'un Affilié de cet organe sociétaire) acquiert plus de cinquante pourcent (50%) des actions émises par cet organe sociétaire, ou plus de 50% des droits de vote dans le but d'une réunion des membres de cet organe sociétaire et arrivera dans le cas de la Société si les Associés DH ou leurs Affiliés cessent de détenir au moins cinquante pourcent (50%) des droits de vote dans l'Assemblée générale de la Société
Date de Classe A	Signifie le 30 juin 2011
Date de Départ	Signifie le jour où l'Associé de la Direction, le Détenteur de la Direction (ou Employé) devient un Quittant ou, si applicable, le jour où un Associé de la Direction ou un Détenteur de la Direction envoie, reçoit, ou est présumé avoir envoyé une lettre de résiliation de son contrat de travail ou de louage de services par le Groupe
Détenteurs de la Direction	Signifie un individu détenteur de parts sociales ou autres intérêts dans un Associé de la Direction (ou toute personne morale qui détient un intérêt ou autres droits dans un Associé de la Direction (y compris toute détention bénéficiaire, propriété ou droit) (et les personnes qui sont qualifiées en tant que «Gérants» ou «Participants» dans un Arrangement (le cas échéant) ou tout pacte d'adhésion (le cas échéant)
Date du Droit	Signifie la date d'émission des Parts Sociales Préférentielles de Classe A
DH	Signifie Doughty Hanson & Co Managers Limited (ou tout successeur de cette dernière)
DH O	Signifie DH O S.à r.l. (RCS B 140555) et tout successeur
Droits de la Classe CG	Signifie le droit de la Classe CG à toute distribution (sous toute forme, y compris des dividendes, bonis de liquidation ou le produit de rachats) résultant des Revenus du Capital mais uniquement dans la mesure où elle résulte de, ou est en relation avec la Portion CG et à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de revenus de toute autre source.
Droits de la Classe I	Signifie le droit de la Classe I à toute distribution (sous toute forme, y compris des dividendes, bonis de liquidation ou le produit de rachats) résultant de sources autres que les Revenus du Capital
Employé	Signifie tout employé, consultant ou dirigeant de tout Membre du Groupe qui a acquis ou est proposé par le comité de rémunération (s'il y en a un, sinon le Conseil) pour acquérir un Intérêt dans les Titres
Événement de Sortie	Signifie une Vente ou une OPA
Filiale	Signifie, en relation avec une société (où qu'elle soit constituée) (la société holding), toute filiale ou autre société dans laquelle la société holding (ou une personne agissant pour son compte) détient ou contrôle directement ou indirectement soit: (a) une majorité des droits de vote exerçables aux assemblées générales de la société; ou (b) le droit de nommer ou révoquer les dirigeants ayant une majorité des droits de vote aux réunions du conseil de gestion de la société
Fusion	Signifie une réorganisation ou une fusion telle que considérée ou mentionnée dans un Arrangement (le cas échéant)
Groupe	Signifie la Société et ses Filiales (et «Membre du Groupe» aura la signification correspondante). Afin d'éviter tout doute, ni MIS ni Brumby ne seront considérés comme des Membres du Groupe
Juste Valeur	pour toute Part Sociale Ordinaire, signifie une valeur convenue entre le Quittant (ou le cas échéant l'Associé de la Direction concerné) et le Conseil, chacun agissant raisonnablement, ou, en l'absence d'accord, déterminée par le commissaire aux comptes de la Société de temps à autre qui agira comme un expert et non comme un arbitre et dont la rémunération sera déterminée raisonnablement par le Conseil et qui devra évaluer les Parts Sociales sur la base d'un acheteur qui souhaite acquérir et un vendeur qui souhaite vendre, sans escompte pour tout détenteur minoritaire et en tenant compte de la valeur nominale des certificats d'obligations préférentielles

	de la Société (le cas échéant) et les Parts Sociales Préférentielles de Classe A et de tout revenu ou droit accru mais non payé sur l'un d'eux étant entendu que cette évaluation doit être datée de moins de 12 mois précédant immédiatement la Date de Départ
Majorité DH	Signifie les Associés DH détenant la majorité simple des Parts Sociales Ordinaires détenues par les Associés DH
Majorité de la Direction	Signifie les Associés de la Direction détenant une majorité simple des Parts Sociales détenues par les Associés de la Direction
Mauvais Quittant	Signifie tout Quittant qui n'est pas un Bon Quittant
MIS	Signifie Equity Trust (Singapore) Ltd (en tant que trustee de St Andrew Street Unit Trust), une société constituée sous les lois de Singapour, inscrite sous le numéro 198700129C et dont le principal établissement est situé au 30 Robinson Road, #11-01 Robinson Tower, Singapour 048546
Montant Distribué	Signifie le montant total de dividendes (y compris les dividendes intérimaires) déclarés par l'Assemblée Générale des Associés ou, dans le cas d'une liquidation, le surplus de liquidation
Nominee 1	Signifie Doughty Hanson & Co V Nominees 1 Limited (06019307) ou tout successeur
Nominee 2	Signifie Doughty Hanson & Co V Nominees 2 Limited (06019355) ou tout successeur
ONL	Signifie Officers Nominees Limited (N° 03047123) ou tout successeur
OPA	Signifie une offre publique d'achat des Parts Sociales Ordinaires (ou parts sociales qui ont été converties en, échangées contre des parts sociales, ou une nouvelle émission de parts sociales, dans la Société ou une société holding de la Société, étant entendu que ni DH, ni aucune société holding de DH ne seront reconnues comme une société holding de la Société dans ce contexte
Parts Sociales	Signifie toutes les parts sociales émises par la Société peu importe leur classe
Parts Sociales Ordinaires	Signifie les Parts Sociales Ordinaires de Classe I et les Parts Sociales Ordinaires de Classe CG
Parts Sociales Ordinaires de Classe CG	Signifie les Parts Sociales de Classe CG avec les droits et obligations prévus par les présents Statuts
Parts Sociales Ordinaires de Classe I	Signifie les Parts Sociales de Classe I avec les droits et obligations prévus par les présents Statuts
Parts Sociales Préférentielles de Classe A	Signifie les parts sociales de Classe A avec les droits et les obligations prévus par les Statuts
Personne	Signifie toute personne physique ou morale de toute nature
Personne Liée	Signifie, en relation avec toute personne qui est qualifiée comme «Gérant» ou «Participant» dans un Arrangement (le cas échéant) ou dans tout pacte d'adhésion y afférent (le cas échéant), son/ses «Véhicule de Direction), «Membres de la Famille» et «Trusts de la Famille») respectifs, tels que considérés ou mentionnés dans tout Arrangement (le cas échéant)
Portion CG	Signifie les parts sociales étant désignées les parts sociales «CG» dans la Filiale concernée de même que les certificats d'obligations préférentielles convertibles ou instruments similaires convertibles en parts sociales CG ou donnant uniquement droit aux Revenus du Capital
Prix de Souscription de Classe A	Signifie le prix de souscription des Parts Sociales Préférentielles de Classe A concernées au moment de la souscription à savoir € 1 par Part Sociale Préférentielle de Classe A
Quittant	Signifie l'Associé de la Direction, le Détenteur de la Direction ou l'Employé pour lesquels le contrat de travail ou de louage de services (en tant qu'employé, consultant, dirigeant ou autrement) par le Groupe cesse
Revenus du Capital	Signifie tous profits ou bénéfices de la Société résultant d'une disposition, d'un transfert ou d'opérations similaires de la Portion CG
St Andrew Street Unit Trust	Signifie le trust établi le 1 ^{er} avril 2010 par un acte officiel signé par MIS
Statuts	Signifie les présents statuts de la Société
Sûretés	Signifie toute hypothèque, droit réel, nantissement, droit de rétention, servitude, droit réel ou transfert ou tout autre accord ou transaction ayant pour effet de conférer une sûreté
Taux Préférentiel A	Signifie 14,99%
Tierce Partie	Signifie une personne qui n'est pas un Associé ou un Affilié d'un Associé (étant

Titres	entendu que pour les besoins de l'article 14.1 (Drag Along), ces entités, telles qu'elles peuvent être désignées à cette fin dans un Arrangement (le cas échéant), doivent, dans le cas d'une acquisition ou de Transfert de Parts Sociales dans le cadre d'une Fusion, être considérées comme une Tierce Partie (et constituer un Acheteur Drag)
Transfert	Signifie les Parts Sociales et (le cas échéant) les certificats d'obligations préférentielles de la Société signifie, en relation avec une Part Sociale (ou le cas échéant tout autre titre de la Société) ou tout droit légal ou bénéficiaire dans une Part Sociale, un ou plusieurs événements suivants: (A) une vente, une cession, un transfert ou autre disposition; (B) la création ou l'autorisation d'existence d'une Sûreté; (C) la création d'un trust ou l'octroi d'un intérêt; (D) tout contrat, arrangement ou engagement en relation avec les droits de vote ou droits à recevoir des dividendes; (E) la renonciation à, ou la cession de tout droit à recevoir une Part Sociale ou tout droit légal ou bénéficiaire dans une Part Sociale; et (F) tout contrat pour faire ce qui précède, à l'exclusion d'un contrat de transfert de Parts Sociales à conclure conformément aux termes des présents Statuts et de tout Arrangement (le cas échéant).
Transfert Autorisé	Signifie (a) un Transfert en relation avec un Evénement de Sortie; (b) un Transfert à une Personne Liée, étant entendu que s'il existe un Arrangement (le cas échéant), ce Transfert s'effectuera à la condition que le cessionnaire adhère à cet Arrangement (le cas échéant); (c) un Transfert conformément aux Article 13, Article 14 et Article 15 (respectivement); et (d) un Intérêt des Associés DH sur leurs Parts Sociales (et application de celui-ci)
Valeur Ajustée de Classe A	Signifie le Prix de Souscription des Parts Sociales Préférentielles de Classe A augmenté du montant des droits préférentiels de distribution cumulés de ces Parts Sociales Préférentielles de Classe A cumulés mais non payés au cours des années précédentes
Vente	Signifie (i) le transfert de tout intérêt dans les Parts Sociales de la Société ou de parts sociales d'une société holding de la Société à toute Personne ou groupe (que ce soit dans une transaction ou série de transactions) n'étant pas Associé DH, Affilié de DH, Associé de DH O ou DH (et qui est, avec l'accord de DH, qualifié comme un «Détenteur DH» dans un Arrangement (le cas échéant) ou tout acte d'adhésion (le cas échéant)) résultant de cette Personne ou groupe seul ou ensemble avec des Personnes agissant ensemble détenant le droit d'exercer, ou contrôlant l'exercice, de cinquante pour cent (50%) ou plus des droits de vote à toute assemblée générale de la Société ou de cette société holding; ou (ii) le transfert (autre que d'une filiale entièrement détenue à une autre ou de ou par la Société à ou par une Filiale à 100%) de substantiellement l'ensemble des engagements, avoirs et propriété du Groupe
Warehouse	Signifie St Andrew Stree Unit Trust ou autre véhicule devant être établi à cette fin

Ensuite, l'associé unique a passé les résolutions suivantes:

Résolution unique

Il est décidé de créer trois (3) classes de parts sociales, à savoir «parts sociales ordinaires de Classe I», «parts sociales ordinaires de Classe CG» et «parts sociales préférentielles de classe A», ayant chacune les droits prévus dans les statuts ci-après.

Il est décidé de reclassifier les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises en (i) six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ordinaires de Classe (I) et (ii) six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ordinaires de Classe (CG).

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à soixante dix sept millions quatre cent soixante et onze mille quatre cent soixante quatre Euros (77.471.464€) par l'émission de (i) 7.863.658 parts sociales ordinaires de Classe (I) pour un prix de souscription total de 7.863.658 Euros, (ii) 7.863.658 parts sociales ordinaires de Classe (CG) pour un prix de souscription total de 7.863.658 Euros et (iii) 61.731.648 parts sociales préférentielles de Classe (A) pour un prix de souscription total d'un Euro (€ 61.731.648), représentant un total de soixante dix sept millions quatre cent cinquante huit mille neuf cent soixante quatre Euros (77.458.964 €).

A la suite de quoi, les souscripteurs,

- DH O S.à r.l., l'associé existant de la Société;

- Doughty Hanson & Co V Nominees One Limited, une limited liability company organisée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 45,

Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Royaume-Uni, inscrite auprès du Companies House sous le numéro 06019307,

- Doughty Hanson & Co V Nominees Two Limited, une limited liability company organisée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 45,

Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Royaume-Uni, inscrite auprès de la Companies House sous le numéro 06019355,

- Officers Nominees Limited, une limited liability company organisée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Royaume-Uni, inscrite auprès de la Companies House sous le numéro 3047123,

toutes ici représentées par Me Toinon Hoss, prénommée, en vertu de procurations ci-annexées,

ont souscrit aux nouvelles parts sociales tel qu'indiqué dans l'ordre du jour et ont entièrement libéré le prix de souscription.

Preuve du paiement en espèces du prix de souscription total des nouvelles parts sociales de 77.458.964 Euros a été montrée au notaire soussigné.

Il est ensuite décidé de modifier les statuts tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les coûts, frais, dépenses et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 6.500,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2011. Relation: LAC/2011/3584. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035227/506.

(110038693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Nabors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, pour la période du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009, de Nabors Industries Ltd, maison mère de Nabors Luxembourg S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.04.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011051432/12.

(110057198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Nabors Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de Nabors Global Holdings S.à r.l. pour la période du 27 juillet 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.04.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011051435/11.

(110057161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Nabors Lion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.249.

Les comptes annuel au 31 décembre 2009, pour la période du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009, de Nabors Industries Ltd, maison mère de Nabors Lion S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07.04.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011051436/12.

(110057194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Pastec S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051440/10.

(110057007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Phoenix Engineering Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051444/10.

(110057025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Pizzeria Peperoncino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 55, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 111.527.

Les comptes annuels clôturés au 31-déc-10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011051445/10.

(110057528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Redwood CBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.840.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011051449/13.

(110057048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

DH O S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.555.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of January

Before Maître Maitre Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

DHC Luxembourg V S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered under number RCS Luxembourg B123613, represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder pursuant to a proxy dated 13 January 2011,

(such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder of "DH O S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered under number RCS Luxembourg B144555, incorporated on 21st July 2008 by deed of Maître Henri Hellinckx published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2034 dated 21st August 2008.

The articles of incorporation have been amended for the last time on 27th August 2010 by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial n°103970 dated 13 October 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows, all to be passed as one sole resolution:

(A) Creation of two (2) classes of shares, namely Class I and Class CG, each with such entitlements as set forth in the amended and restated articles under item (D);

(B) Reclassification of the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue into (i) six thousand two hundred and fifty Class I shares and (ii) six thousand two hundred and fifty Class CG shares;

(C) Increase of the issued share capital of the Company to five hundred thousand Euro (€ 500,000) by the issue of (i) two hundred forty-three thousand seven hundred fifty (243,750) Class I Shares and (ii) two hundred forty-three thousand seven hundred fifty (243,750) Class CG Shares, each with a nominal value and subscription price of one Euro (€1), being a total of four hundred eighty seven thousand five hundred Euro (€487,500); subscription to the new shares and payment of the total subscription price by the sole shareholder;

(D) Amendment and restatement of the Articles substantially in the form attached to the proxy, in order to inter alia provide for the creation of classes (I) and (CG), the rights and entitlements thereof, the classification and capital increase above as such further amendments amends as set forth therein.

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

It is resolved to create two (2) classes of shares, namely Class I and Class CG, each with such entitlements as set forth in the amended and restated articles hereunder. It is resolved to reclassify the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue into (i) six thousand two hundred and fifty Class I shares and (ii) six thousand two hundred and fifty Class CG shares.

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to five hundred thousand Euro (€ 500,000) by the issue of (i) two hundred forty-three thousand seven hundred fifty (243,750) Class I Shares and (ii) two hundred forty-three thousand seven hundred fifty (243,750) Class CG Shares, each with a nominal value and subscription price of one Euro (€1), being a total of four hundred eighty seven thousand five hundred Euro (€487,500). The sole shareholder, here represented as aforementioned, subscribes to the new shares and fully pays, by a payment in cash the full subscription price of the new shares o issued.

Evidence of the payment of the four hundred eighty seven thousand five hundred Euro (€487,500) was shown to the notary.

It is then resolved to amend and restate the articles of incorporation in order to inter alia provide for the creation of classes I and CG, the rights and entitlements thereof, the classification and capital increase above as such further amendments amends as set forth therein:

Art. 1. Establishment, Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "DH O S.à r.l." (the "Company") exists as a sole Shareholder company or as between more than one Shareholder and all persons who will become Shareholders thereafter. The Company will be governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Luxembourg. It may be transferred to any other place in Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

2.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

2.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.4 In the event that the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at five hundred thousand Euro (EUR500,000) represented by 250,000 Class I Shares and 250,000 Class CG Shares, each with a nominal value of one Euro (EUR1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3 Any share premium of the Company shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles.

Art. 6. Sole Manager, Board of Managers.

6.1 The Company is managed by one or several managers (each a "Manager") who need not be shareholders.

6.2 The Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

6.3 In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of Managers (the "Board" or the "Board of Managers"). In case of a sole Manager any reference in the present Articles to the Board or Board of Managers shall be read as a reference to the sole Manager.

Art. 7. Board Proceedings.

7.1 The Board of Managers may elect a chairman among the Managers.

7.2 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting.

7.3 Meetings of the Board of Managers shall be called by the chairman of the Board of Managers or any Manager twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The convening notice shall be given in writing by mail, courier services, fax or email. The convening notice may be waived by each Manager (for the notice to himself) by consent given in writing by mail, courier services, fax or email. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

7.4 Meetings of the Board of Managers may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Managers may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting. In such cases,

resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail-pdf or fax.

7.5 Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing, by fax, or email another Board Member as his proxy. A Board Member may represent more than one of his colleagues.

7.6 Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

7.7 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the meeting or by any Manager, or as may be resolved at the relevant (or subsequent) meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or anyone Manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

Art. 8. Board Powers, Binding Signatures.

8.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or as may be provided herein.

8.2 The Company will be bound by the signature of anyone Manager or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by any Manager (including by way of representation).

Art. 9. Board Indemnification.

9.1 The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

9.2 Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

9.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

9.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

9.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

9.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

9.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 10. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 11. Shareholder Meetings, Shareholder Resolutions.

11.1 Each Shareholder may take part in collective decisions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

11.2 Decisions by Shareholders are passed in such form as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing Shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

11.3 Meetings shall be called by the Board of Managers by convening notice addressed by registered mail or courier service to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the General Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

11.4 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law and/or the present Articles for collective decisions (or subject to the satisfaction of the relevant majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

11.5 (i) Decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the Shareholders representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital (other than in case of a cross border merger or transactions).

11.6 For the avoidance of doubt, no class meetings shall be required.

Art. 12. Transfer of Shares. Transfers of Shares shall be made in accordance with applicable law.

Art. 13. Accounting Year, Auditor.

13.1 The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year.

13.2 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

13.3 The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 Shareholders be subject to the supervision of a supervisory auditor (commissaire aux comptes) who need not be a shareholder. The supervisory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual General Meeting of Shareholders. The supervisory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of a statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) are met, the accounts of the Company shall be supervised by a statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé).

Art. 14. Distributions.

14.1 Out of the net annual profits of the Company an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

14.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter in Article 14.4.1.

14.3 Interim dividends may be decided upon by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions of Article 14.4.1., on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

14.4 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions of Article 14.4.1. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

14.4.1 Any distribution of dividends out of net profits, retained earnings and/or available share premium or reserves shall be made equally to the Shareholders holding Shares (in accordance with and subject to the Class I Entitlements and the Class CG Entitlements) pro rata to their holding in the relevant Class of Shares (in accordance with and subject to the Class I Entitlements and the Class CG Entitlements).

Art. 15. Liquidation of the Company.

15.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Managers then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

15.1.1 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to all holders of Shares in the Company (in accordance with and subject to the Class I Entitlements and the Class CG Entitlements) pro rata to their holding in the relevant Class of Shares (in accordance with and subject to the Class I Entitlements and the Class CG Entitlements).

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Definitions.

Articles or Articles of Incorporation	means the present Articles of Incorporation of the Company
Capital Gains	means any gain or profits of the Company arising from a disposal, transfer or like operations of the CG Portion
CG Portion	means the shares referred to as "CG" shares in the relevant Subsidiary as well as convertible preferred equity certificates or like instruments convertible into such CG shares or being entitled only to Capital Gains
Class CG Entitlements	means the entitlement of the Class CG Shares to any distribution (in any form including as dividends, liquidation proceeds or repurchase or redemption payments) resulting from Capital Gains but only to the extent resulting from or arising in relation with the CG Portion and excluding for the avoidance of doubt income from any other source
Class CG Shares	means the Shares of Class CG with such rights, obligations and entitlements as set forth in the present Articles
Class I Entitlements	means the entitlement of the Class I Shares to any distribution (in any form including as dividends, liquidation proceeds or repurchase or redemption payments) resulting from sources other than Capital Gains
Class I Shares	means the Shares of Class I with such rights, obligations and entitlements as set forth in the present Articles
Distributed Amount	means the total amount of dividends (including interim dividends) declared by the General Meeting of Shareholders or in the case of a liquidation, liquidation surplus
General Meeting	means the general meeting of Shareholders of the Company (or as the case may be to the extent permitted by law, written resolution of the Shareholders)
Shareholders	means the holders of Shares
Shares	means all or any shares in issue on the Company regardless of Class

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 2,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil onze, le treizième jour du mois de janvier,
pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu

DHC Luxembourg V S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite sous le numéro RCS Luxembourg B123613, représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 janvier 2011,

(cette procuration devant être enregistrée avec le présent acte), l'associé unique de "DH O S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.555, constituée le 21 juillet 2008 par acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2034 du 21 août 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 août 2010 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2167 du 13 octobre 2010.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants, toutes devant être passées comme une seule résolution:

(A) Création de deux (2) classes de parts sociales, à savoir la Classe I et la Classe CG, chacune ayant les droits fixés dans les statuts modifiés et refondus au point (D);

(B) Reclassification des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises en (i) six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de Classe I et six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de Classe CG;

(C) Augmentation du capital social émis de la Société à cinq cent mille Euros (€ 500.000) par l'émission de deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (243.750) Parts Sociales de Classe I et (ii) deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (243.750) Parts Sociales de Classe CG, ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (€ 1), représentant un total de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (€ 487.500); souscription des nouvelles parts sociales et paiement du prix de souscription total par l'associé unique;

(D) Modification et refonte des Statuts substantiellement dans la forme annexée à la procuration, afin, entre autres, de prévoir la création de classes I et CG, les droits y attachés, la classification et l'augmentation de capital ci-dessus et toute autre modification telle que prévue dans les statuts. A la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

Il est décidé de créer deux (2) classes de parts sociales, à savoir la Classe I et la Classe CG, chacune ayant les droits fixés dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous.

Il est décidé de reclassifier les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises en (i) six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de Classe I et six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de Classe CG.

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à cinq cent mille Euros (€ 500.000) par l'émission de (i) deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (243.750) Parts Sociales de Classe I et (ii) deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (243.750) Parts Sociales de Classe CG, ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (€ 1), représentant un total de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (€ 487.500). L'associé unique, ici représenté comme il est dit, souscrit aux nouvelles parts sociales et libère entièrement, par un paiement en espèces, le prix de souscription total des nouvelles parts sociales ainsi émises.

Preuve du paiement de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (€ 487.500) a été montrée au notaire.

Il est ensuite décidé de modifier et refondre les statuts afin, entre autres, de prévoir la création de classes I et CG, les droits y attachés, la classification et l'augmentation de capital ci-dessus et toute autre modification telle que prévu dans les statuts:

Art. 1^{er}. Etablissement, Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DH O S.à r.l.» (la «Société») avec un Associé unique ou entre plus d'un Associé et tous ceux qui deviendront Associés par la suite. La Société sera régie par les présents Statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision d'une Assemblée Générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

2.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

2.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

2.4 Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social, But. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, obligations convertibles ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toutes sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute entité que la Société juge appropriée (y inclus horizontalement ou verticalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000) divisé en deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe I et deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe CG d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.3 Toute prime d'émission de la Société sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 6. Gérant Unique, Conseil de Gérance.

6.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (chacun un «Gérant»), associé(s) ou non.

6.2 Les Gérants sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale des Associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

6.3 Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil» ou le «Conseil de Gérance»). En cas de Gérant unique, toute référence dans les présents Statuts au Conseil ou au Conseil de Gérance devra être lue comme une référence au Gérant unique.

Art. 7. Procédures au sein du Conseil.

7.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi les Gérants.

7.2 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des Gérants est présente ou représentée à une réunion.

7.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président du Conseil de Gérance ou par tout Gérant vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. L'avis de convocation doit être donné par écrit, par courrier, courrier exprès, télécopie ou e-mail. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant (pour l'envoi de l'avis à son attention) par écrit, par courrier, courrier exprès, télécopie ou e-mail. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

7.4 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent se tenir physiquement ou, en toutes circonstances, par conférence téléphonique (ou des moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de communiquer entre elles). Le Conseil de Gérance peut également, en toutes circonstances, prendre des résolutions écrites à l'unanimité. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les Gérants auront le même effet que si elles étaient passées lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans de tels cas, les résolutions ou décisions seront prises expressément, formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier, courrier exprès, e-mail-pdf ou télécopie.

7.5 Tout Membre du Conseil peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à tous les Membres du Conseil prenant part à la réunion de communiquer entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Tout Gérant peut agir à toute réunion du Conseil en désignant par écrit, par télécopie ou e-mail un autre Membre du Conseil comme son représentant. Un Membre du Conseil peut représenter plus d'un de ses collègues.

7.6 Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée.

7.7 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président du Conseil de Gérance ou le président de la réunion ou par tout Gérant, ou tel que décidé à la réunion concernée (ou réunion subséquente). Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du Conseil ou par tout Gérant, ou tel que décidé à la réunion concernée ou une réunion subséquente.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil, Signatures engageantes.

8.1 Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne

sont pas expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale, ou tel que prévu dans les présents Statuts.

8.2 La Société sera engagée par la signature de tout Gérant ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance ou par tout Gérant (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Indemnisation du Conseil.

9.1 Les Gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

9.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de Gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou pénale, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

9.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout Gérant ou fondé de pouvoir:

9.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

9.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

9.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

9.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes sera séparable, n'affectera aucun autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent Article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent Article.

Art. 10. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir, agent, conseiller ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir, employé ou autre d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 11. Assemblées des Associés, Résolutions des Associés.

11.1 Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des Associés par un porteur de procuration spéciale.

11.2 Les décisions des Associés sont prises dans les formes prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou autres moyens de communication similaires permettant aux Associés prenant part à une telle assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer entre eux. La participation à une assemblée par l'un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée. Toute assemblée des Associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représente l'entière des Associés de la Société.

11.3 Les assemblées seront convoquées par le Conseil de Gérance par un avis de convocation adressé par lettre recommandée ou courrier exprès aux Associés à l'adresse contenue dans le registre des Associés tenu par la Société au

moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée Générale. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

11.4 Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi et/ou les présents Statuts concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des conditions de majorité pertinente, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

11.5 (i) Les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par une majorité des Associés représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100% du capital social émis (autrement que dans le contexte d'une fusion ou de transactions transfrontalières).

11.6 Afin d'éviter tout doute, aucune assemblée de classe n'est requise.

Art. 12. Transfert de Parts Sociales. Les transferts de Parts Sociales sont effectués conformément aux lois applicables.

Art. 13. Année Sociale, Commissaire aux Comptes.

13.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil de Gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

13.3 Les opérations de la Société sont, si la Société compte plus de 25 Associés, soumises à la surveillance d'un commissaire aux comptes, associé ou non. Le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale des Associés pour une période se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale annuelle des Associés. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motifs. Au cas où les seuils fixés par la loi concernant la nomination d'un réviseur d'entreprises agréé sont atteints, les comptes de la Société seront surveillés par un réviseur d'entreprises agréé.

Art. 14. Distributions.

14.1 Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

14.2 Le solde peut être distribué aux Associés par décision prise en Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions prévues ci-après à l'Article 14.5.

14.3 Les Associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions de l'Article 14.5 sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

14.4 Le compte prime d'émission peut être distribué aux Associés sur décision d'une Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions de l'Article 14.4.1. L'Assemblée Générale des Associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

14.5 Toute distribution de dividendes à partir des bénéfices nets, profits et/ou primes et réserves disponibles sera faite équitablement aux Associés détenant des Parts Sociales (conformément à, et sous réserve des Droits de la Classe I et des Droits de la Classe CG) au prorata de leur participation dans la Classe de Parts Sociales concernée (conformément à, et sous réserve des Droits de la Classe I et des Droits de la Classe CG).

Art. 15. Liquidation de la Société.

15.1 Lors de la dissolution de la Société, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par des liquidateurs ou par le Conseil de Gérance alors en fonction qui auront les pouvoirs prévus par les Articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

15.2 Une fois toutes les dettes, charges et frais de liquidation réglés, tout solde en résultant sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de la Société (conformément à, et sous réserve des Droits de la Classe I et des Droits de la Classe CG) au prorata de leur participation dans la Classe de Parts Sociales concernée (conformément à, et sous réserve des Droits de la Classe I et des Droits de la Classe CG).

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les Parts Sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Définitions.

Statuts

Signifie les présents statuts de la Société

Revenus du Capital

Signifie tous profits ou bénéfices de la Société résultant d'une cession, d'un transfert, ou d'opérations similaires (directs ou indirects) de la Portion CG

Portion CG	Signifie les parts sociales désignées comme les parts sociales «CG» dans la Filiale concernée de même que les certificats d'obligations préférentielles convertibles ou instruments similaires convertibles en parts sociales CG ou ne donnant droit qu'aux Revenus du Capital
Droits de la Classe CG	Signifie le droit des Parts Sociales de la Classe CG à toute distribution (sous toute forme, y compris, des dividendes, bonis de liquidation ou le produit de rachats) résultant des Revenus du Capital mais uniquement dans la mesure où elle résulte ou est en relation avec la Portion CG et à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de revenus provenant de toute autre source
Parts Sociales de Classe CG	Signifie les Parts Sociales de la Classe CG ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts
Droits de la Classe I	Signifie le droit des Parts Sociales de la Classe I à toute distribution (sous toute forme, y compris, des dividendes, bonis de liquidation ou le produit de rachat) résultant de sources autres que les Revenus du Capital
Parts Sociales de Classe I	Signifie les Parts Sociales de la Classe I ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts
Montant Distribué	Signifie le montant total des dividendes (y compris les dividendes intérimaires) déclarés par l'Assemblée Générale des Associés ou, dans le cas d'une liquidation, le surplus de liquidation
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des Associés de la Société (ou le cas échéant, dans la mesure permise par la loi, une résolution écrite des Associés)
Associés	Signifie les détenteurs de Parts Sociales
Parts Sociales	Signifie toutes les ou toute part(s) sociale(s) émise(s) dans la Société, indépendamment de la Classe

Art. 18. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à EUR 2.200,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2011. Relation: LAC/2011/3585. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035228/546.

(110038918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Risk Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 86.691.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Markus GEGINAT

Administrateur délégué

Référence de publication: 2011051450/12.

(110057445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Red Nova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.387.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/04/2011.

Xenia Kotoula / Jorge Perez Lozano

Director / Director

Référence de publication: 2011051452/12.

(110057044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Saumoret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051457/10.

(110057030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

SMSC Trading, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 43.589,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 151.681.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 29 March 2011.

L'associé unique a accepté la démission avec effet immédiat de M. Heiko Brehm et a nommé en remplacement, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Mme. Christine King résidant professionnellement au 80 Arkay Drive Hauppauge, NY 11788, USA, née le 12 mai 1949 à Englewood, New Jersey, USA

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

M. Andreas Demmel

M. Kris Sennesael

Mme. Christine King

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011046316/20.

(110051718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.**Ibos II Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.926.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61365 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011035299/10.

(110038986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Lanna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3650 Kayl, 16, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.744.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le sept février.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Surapol SAWLEESAN, technicien, né à Chiang Rai (Thaïlande), le 21 août 1978, demeurant à L-3651 Kayl, 1, rue Joseph Muller.

Le comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- LANNA SARL avec siège social à L-3650 Kayl, 16, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 114 744 a été constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 24 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1010 du 23 mai 2006.

- Son capital social est fixé à douze mille, cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent vingt-cinq (125) parts de cent (100.-) euros chacune.

- Le comparant est propriétaire des cent vingt-cinq (125) parts de ladite Société et a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Il déclare que la Société n'a jamais eu d'activité et qu'aucun bilan n'a été établi.

- Par la présente, il prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Il reconnaît avoir été informé par le notaire sur la portée de cela et déclare persister dans son intention.

Il règlera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au domicile du comparant.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits transitant par cette société ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Sawleesan et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 10 février 2011. Relation EAC/2011/1945. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce:

Dudelange, le 15 FEV. 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011036736/45.

(110040145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Atropos Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.557.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051522/9.

(110058367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.